

# MOBILISATION LE 17 MARS !

Les faits sont là : entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et mars 2020, le point d'indice a perdu 17% de sa valeur par rapport à l'inflation. Soit une perte de 500€ mensuels en moyenne pour un agent de catégorie A, de 300€ pour un agent de catégorie C. Entre 2000 et 2020, le nombre d'agents payés soit au smic, soit au smic +10% est passé de 500 000 à 1 million de personnes. Un agent de catégorie C déroulant sa carrière complète sur deux grades « bénéficie » d'une amplitude de carrière de 27,8%. C'était 39% en 2000 avec une carrière plus courte de 6 ans. Pour la catégorie B l'amplitude indiciaire sur les deux premiers grades est aujourd'hui de 56% alors qu'elle était de 71% en 2000, pour une durée de carrière moins longue. On recrutait dans les premiers grades de catégorie A à 47% au-dessus du SMIC en 2000, c'est 17% aujourd'hui... Les salaires des agents contractuels sont impactés de la même manière... La dégradation de nos traitements, le nivellement par le bas, ça suffit !

- Pour le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10%
- Pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,
- Pour la défense et le renforcement des services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation,
- Pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite...
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la fonction publique, ...

**Nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !**

*La loi dite de transformation de la fonction publique a commencé à s'appliquer, et produit pas à pas ses effets néfastes, qui représentent un recul d'une gravité considérable pour l'ensemble des territoriaux*

- Vol des congés et augmentation du temps de travail, gel du point d'indice, fin de l'égalité de traitement et de l'unicité des grilles,
- Lignes Directrices de Gestion qui vident les CAP de leurs compétences en matière de promotion et d'avancements de grade,
- Suppression des CHSCT, remise en cause des Instances médicales (Commissions de Réforme/Comités médicaux), alors que les conditions de travail s'aggravent et que les risques psycho-sociaux augmentent partout,
- Mise à mort de la fonction publique de carrière et de la notion de fonctionnaire citoyen, atteinte au droit de grève dans certains secteurs,
- Liquidation du Statut de la Fonction Publique, remplacé (par ordonnance) par un « Code de la fonction publique » (comme avec la loi El Komri et la suppression des accords de branche dans le privé : on rabote les droits collectifs pour les individualiser au niveau de la collectivité ou de l'administration)
- Détachement d'office des fonctionnaires dans des entreprises privées en cas de concession d'un service, d'externalisation, de privatisation, recours aux contrats de projets ultra-précaires,
- « New management agile » qui étouffe l'ensemble des agents, dont l'encadrement.

La crise sanitaire a démontré l'utilité des services publics, leur réactivité et leur adaptation aux besoins des populations et de la société ; nous le sommes encore aujourd'hui ! Que le gouvernement reste sourd à nos revendications, ne serait-ce qu'en matière de rémunération est devenu insupportable !



**Pour nos salaires et nos emplois, nos retraites et nos conditions de travail, toutes et tous en grève et en manifestation !**

**RDV A 13H30 PLACE MANDELA POUR UN DEPART COLLECTIF  
(Départ de la manifestation : 14h à République)**

## A Bagnolet, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser

Les restrictions budgétaires sont le mot d'ordre de l'année : RIFSEEP, tentative de vol de la Prime de Vie chère, « valse » des vacataires, gel des postes, sabrage de la subvention du CASC, accidents de travail refusés en dépit du bon sens... Tout est bon pour faire des économies sur le dos du Personnel, peu importe la dégradation continue des conditions de travail. Peu importe la qualité du Service public !

### Temps de travail : la question des sujétions n'est pas réglée !

Malgré les propositions faites par les syndicats, toujours rien ! Autant de temps pris sur le dos des agents qui subissent la pénibilité ! Et autant d'économies pour la municipalité, dont la question des conditions de travail ne fait pas partie des préoccupations. Pendant ce temps, les tribunaux accordent des délais supplémentaires à d'autres collectivités qui n'ont toujours pas mis en place l'augmentation du temps de travail, voire leur donne raison sur la question de la libre administration ! Et des agents continuent de se battre pour conserver leurs acquis ... Pas un jour ne se passe sans qu'une ou plusieurs grèves n'éclatent partout en France !

**Le RIFSEEP : L'ENTOURLOUPE (épisode 2).** Présentation du cadre de la loi (même démarche qu'avec le temps de travail), pas consultation des Organisations syndicales ni des Représentants du Personnel. Des Questions sans réponse (des réponses qui varient d'une réunion à l'autre). Et la confirmation de la mise en place d'inégalités de traitement, voire de discriminations entre les agents. Voici venir le RIFSEEP !

**IFSE : on passe d'un système de grade à une classification selon des niveaux de responsabilité.**

Deux agents dans la même catégorie pourront, si l'un a des responsabilités et l'autre non, ne pas percevoir la même prime (ou comment flinguer les cadres d'emploi et les concours qui vont avec). Combien de groupes, comment sont identifiés les postes (quotation) pour les intégrer dans les différents groupes ? Quels sont les montants définis par groupe ? Que se passe-t-il si un agent est classé dans un groupe dont l'IFSE est supérieur à son ancien régime indemnitaire ? Que se passera-t-il pour un agent qui restera sur son poste plus de 4 ans ? Quelle prise en compte de la pénibilité ? Quelles garanties de maintien du régime antérieur ? Pas de réponses...

### Le pointage fait sa tentative de retour :

Premiers effets néfastes du RIFSEEP : une note de service, pondue la veille pour le lendemain, prétend remettre en place un pointage (signature à l'embauche et à la fin de service) expérimental (là non plus, aucune discussion avec personne ni passage préalable au CTP). **Ensembles, disons NON au pointage !**

**CIA : ce qu'on vous donne parcimonieusement d'une main, on vous le reprend copieusement de l'autre !**

Quelle financement (il n'y a déjà pas de budget pour recruter sur les postes vacants...) ? Que se passe-t-il si l'agent n'est pas évalué en fin d'année ? Sans plancher (il va falloir se tuer au travail pour obtenir la partie basée sur les objectifs). Sanction les absences au prétexte de valorisation de la présence. Une fois de plus, ce sont les agents malades ou en accident de travail qui vont faire les frais de ce système (plus de 15 jours de maladie = 0€ de prime). La fameuse part variable que nous avons dénoncée, va bien jouer son rôle de division entre les agents ?

### Télétravail : à quand la mise en place du protocole ?

La proposition intersyndicale a été envoyée depuis presque 9 mois. C'est à se demander si la municipalité a vraiment l'intention de signer un protocole d'accord ! **Pendant ce temps, les agents s'assoient gentiment sur les indemnités « télétravail » ?**

### Les agents ne doivent pas servir de variable d'ajustement aux choix budgétaires de la ville !

« La crise Covid est finie, il faut revenir à un budget équivalent à celui de 2019 ». Objectif : 500 000€ à 700 000€ en moins. Voilà comment le maire justifie la réduction du nombre d'agents « vacataires ». En fait, il veut faire des économies sur le dos des plus précaires. De là, tous les arguments sont bons pour « remercier » ce personnel (il y en a qui travaillent à la ville depuis bien avant 2019), même les plus cyniques : la ville détermine le type de contrat de ces agents et c'est la nature de leur contrat qui justifie qu'on les vire du jour au lendemain. Cherchez l'erreur ... **Pour répondre aux besoins de plus en plus importants de la population fragilisée par les politiques libérales qui s'enchaînent, il faut un service public fort, sans emplois précaires, avec des agents titulaires !**

### Prime de Vie chère : pour le maintien d'un acquis social de plus de 40 ans, on ne lâche rien !

Le maire persiste à vouloir intégrer la prime de vie chère dans le Rifseep, alors qu'elle peut rester telle quelle. Elle ne serait versée qu'une fois la délibération sur le Rifseep prise (en juin). Une douille d'un mois, alors qu'elle peut être versée comme d'habitude. « Vous n'aurait qu'à faire grève le 3 novembre prochain » a-t-il dit. **Il n'y a pas de raison d'attendre !**

**LE 17 MARS, FAISONS VALOIR NOS REVENDICATIONS !**